

J'INSTALLE OU MODIFIE UNE CLOTÛRE

L'installation ou la modification d'une clotûre (haie, grillage, mur, etc.) doit être précédée d'une déclaration préalable en maire. Cette déclaration ainsi que les documents qui l'accompagnent doivent être déposés en 3 exemplaire.

Je dois attendre la réponse avant de commencer mes travaux.

Le délai de réponse est de 1 mois à 2 mois (si le terrain est situé dans le périmètre de protection d'un monument historique).

1. Je me renseigne sur la réglementation qui s'applique à mon terrain



Je m'informe sur la zone où est située ma parcelle dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (exemple : zone UB) et je prends connaissance du règlement qui lui correspond.

Pour les lotissements de 0 à 10 ans, un règlement particulier peut s'appliquer.

OÙ PUIS-JE PRENDRE MES RENSEIGNEMENTS ?

- Après du service autorisations d'urbanisme de la Ville de Saint-Brieuc ;
- Sur le site internet www.geoportail-urbanisme.gouv.fr (en indiquant mon adresse).

2. Je remplis un formulaire de déclaration préalable



Je dois utiliser un formulaire administratif réglementé, édité par le CERFA (référence 13703*08).

COMMENT SE PROCURER LE FORMULAIRE ?

- Après du service autorisations d'urbanisme de la Ville de Saint-Brieuc ;
- Sur le site internet www.service-public.fr, à la rubrique autorisation d'urbanisme.

2. Je prépare les documents à joindre au formulaire de déclaration



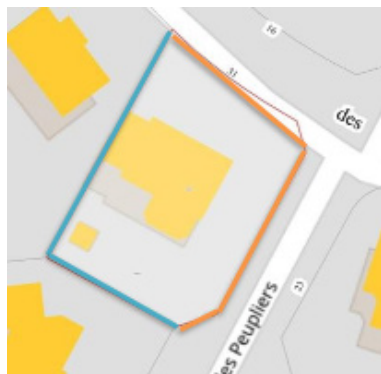
LE PLAN DE SITUATION

Je situe (au feutre, surligneur, etc.) mon terrain dans la commune.

Je peux me servir du plan de la ville comme support, que je peux trouver :

- Après du service autorisations d'urbanisme de la Ville de Saint-Brieuc ;
- Sur le site internet www.cadastre.gouv.fr.

LE PLAN DU TERRAIN (DIT « DE MASSE »)



Je situe (au feutre, surligneur, etc.) les côtés où sera réalisée ma clôture.

J'utilise un extrait du cadastre que je peux obtenir :

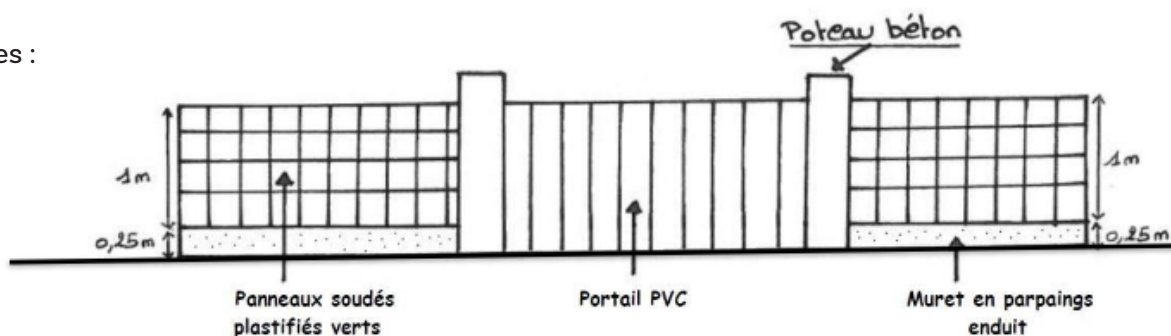
- Après du service autorisations d'urbanisme de la Ville de Saint-Brieuc ;
- Sur le site internet www.cadastre.gouv.fr (en indiquant mon adresse ou les références de ma parcelle : lettre(s) et chiffre).

Différencier la clôture sur la rue (en orange) et celle en limite séparative (avec le voisinage - en bleue) ainsi que le portail/portillon.

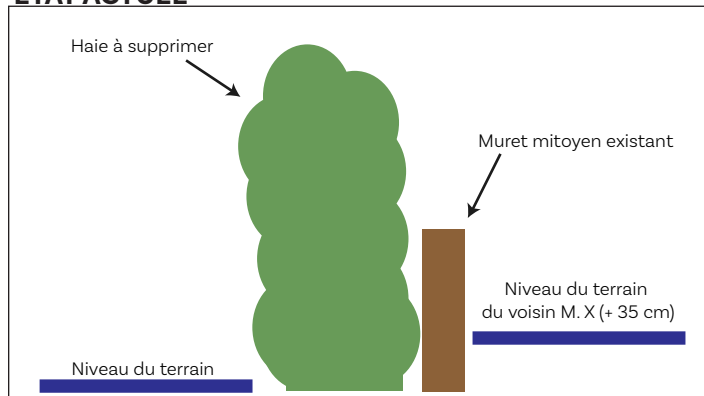
LES SCHEMAS ET EXPLICATIONS DETAILANT LE PROJET DE CLOTURE

- Je dessine une vue en coupe du terrain naturel avec l'implantation de ma clôture et une vue de face en précisant les dimensions des différents éléments composant la clôture ainsi que les matériaux et teintes (RAL).
- J'indique les mesures et j'explique l'aspect (je peux joindre une image d'un catalogue, une photo, etc.)
- Je n'oublie pas de joindre à mon dossier une photo de l'emplacement de la future clôture et éventuellement un document graphique.

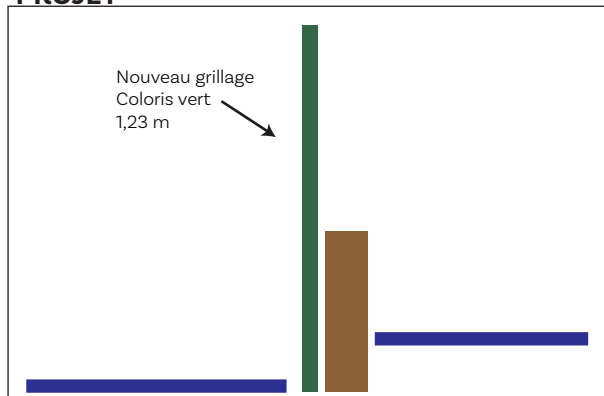
Exemples :



ÉTAT ACTUEL



PROJET



3. Je souhaite contacter le service autorisations d'urbanisme



ACCUEIL PHYSIQUE

- Les mardis, jeudis et vendredis : 8h30 - 12h30
- Les mercredis : 8h30 - 12h 30 et 13h30 - 16h30
- Fermé le lundi

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

- Les mardis, mercredis et jeudis : 8h30 - 12h30 et 13h30 -16h30
- Les vendredis : 8h30 - 12h 30
- Fermé le lundi

02 96 62 55 57
urbanisme@saint-brieuc.fr

